

# CONTRAT DE SAILLIE EN SEMENCE REFRIGEREE TRANSPORTEE 2024

- VICONTE DES NEIGES

<i>Entre d'une part "le propriétaire" de l'équidé ou son représentant:</i>	et d'autre part " le Haras de Villeréal " représenté par:
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom, prénom :</b></li><li>• ou raison sociale:</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom, prénom :</b> Monsieur <b>TARDE Patrick</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Adresse:</b></li><li>• <b>code postale:</b></li><li>• <b>Ville:</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Adresse:</b> Haras de Villeréal, 231 route de Beaumont 47210 Villeréal</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Téléphone:</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Téléphone:</b> 06 / 84 / 77 / 56 / 02</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mail:</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mail:</b> contact@haras-villereal.fr</li></ul>

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ○ Objet du contrat:

"Le propriétaire" achète une saillie de l'étalon VICONTE DES NEIGES à "Tardé Patrick", pour la jument:

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nom :</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>SIRE N°</b></li></ul>
--	--

### ○ Conditions de saillie:

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance des tarifs suivants:

- La première fraction de **Viconte des Neiges** est de 110,00 €TTC, TVA 5.5%
- L'envoi de semence sera facturé 75,00 €TTC (TVA à 20%) à chaque expédition.
- La deuxième fraction de **Viconte des Neiges** est de **450€TTC**, TVA à 5.5% payable au poulain vivant à 48H

### ○ Centre d'insémination:

# CONTRAT DE SAILLIE EN SEMENCE REFRIGEREE TRANSPORTEE 2024

- VICONTE DES NEIGES

Les doses de semences seront envoyées dans le centre d'insémination agréé suivant:

<b>NOM :</b>	
Adresse: ..... ..... .....	Téléphone:
	Mail:

**A savoir:**

- Les frais d'envoi et la première fraction sont à régler ce jour (par chèque ou virement), la deuxième fraction sera réglable au poulain vivant à 48H.
- Aucune déclaration de naissance ne sera délivrée avant le règlement de la deuxième partie de la génétique.
- La semence réfrigérée pourra être envoyée seulement après réception du présent contrat, du règlement de la première fraction de saillie et du forfait d'envoi choisi.
- Dans le cas de l'envoi d'une dose, aucun envoi de semence ne sera effectué avant réception du chèque correspondant à la somme de 75€ TTC.
- L'envoi des doses n'est pas automatique, il se fait sur commande de la part du centre d'insémination auprès du Haras de Villeréal (06.84.77.56.02), avant 11h le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Le vendeur décline toutes responsabilités en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport.
- La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance ne seront envoyés au propriétaire qu'après réception et encaissement du solde.

Fait à ..... le

Le propriétaire de la jument Signature suivi de "lu et approuvé"	Le Haras de Villeréal - Tardé Patrick
	